

Décision n° 99-411 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 18 juin 1999 relative au changement de dénomination sociale de la société KAPT' Aquitaine S.A.

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1995 modifié portant autorisation d'établissement d'un réseau radioélectrique pour la fourniture au public d'un service télépoint conforme à la norme CT2-CAI;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1996 modifié portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de télécommunications ouvert au public en vue de l'exploitation de tous services de télécommunications ;

Vu la demande présentée par la société KAPT', par courrier enregistré le 23 décembre 1998, et les courriers enregistrés les 21 juillet et 15 septembre 1998 ;

Après en avoir délibéré le 18 juin 1999,

Décide :

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d'instruction relatif aux changements de dénomination sociale de la société KAPT' Aquitaine S.A.

– les projets d'arrêtés modifiant le nom du titulaire des autorisations délivrées par les arrêtés des 31 décembre 1996 modifié et 27 avril 1995 modifié susvisés.

Article 2 –

Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'Etat à l'industrie le rapport d'instruction et les projets d'arrêtés annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 18 juin 1999

Le Président,

Jean-Michel HUBERT